



FORUM NATIONAL SUR LA CITOYENNETÉ ET L'INTÉGRATION

Réponse à la Consultation en ligne

par le

Conseil québécois du loisir

Septembre 2000

1- Que signifient pour vous les mots citoyens et citoyenneté ?

Le citoyen québécois est le produit d'un regroupement d'individus qui se sont donnés des règles sociétales à partir desquelles s'est développée et se développe encore une culture qui permet l'inclusion d'un nombre de plus en plus grand d'individus à une participation démocratique de notre société. Cette démocratie ne peut cependant demeurer sans développement. Elle gagne en participation et en intérêt populaire ou elle se retranche dans le silence et la perte d'avantages et de droits sociaux. L'équilibre est fragile et fortement soumis aux nouvelles règles du marché (mondialisation, ouverture des marchés, etc).

1- Selon vous, qu'ont en commun l'ensemble des Québécoises et des Québécois ?

Le peuple québécois s'est équipé d'un vaste réseau d'organismes communautaires propre à assurer la défense de ses droits, l'aide dont il a parfois besoin, les moyens d'expression nécessaires à une pleine réalisation de chacun. En considérant l'avancement des technologies et la libération de l'humain du domaine de la production traditionnelle de biens et de services, les Québécoises et les Québécois possèdent en commun une quantité exponentielle de temps libre propre aux sociétés les plus modernes. Ce temps libre peut être un moment propice pour exercer une citoyenneté active mais il peut aussi devenir source d'exclusion.

2- Selon vous, cette définition de la citoyenneté permet-elle de bien cerner la citoyenneté québécoise telle qu'elle s'exprime aujourd'hui?

La définition proposée présente bien le cadre législatif et structurel que le peuple s'est donné pour assurer une vie démocratique propre à sa culture. Toutefois, il nous apparaît important d'ajouter un volet propre à la représentation collective populaire à cette définition en ajoutant :

- D'une culture sociale et de valeurs culturelles qui ont marqué et qui marquent l'histoire.
- De moyens et de modes d'expression populaires caractérisant ses manières et ses modèles.

4- Comment réagissez-vous à cette proposition de contrat civique ?

En accord avec les principes énoncés dans le document, nous croyons profondément à l'exercice de plein droit de cette démocratie et ce, sans mesure obligeante, coercitive ou contraignante.

Il faut cependant reconnaître la présence d'intérêts divers et particulièrement ceux correspondant aux besoins des plus démunis de notre société. À cette fin, il est de toute première instance de reconnaître le rôle particulier que doit tenir l'État. Il est essentiel de reconnaître l'impact des orientations gouvernementales. Pour permettre à l'ensemble de la population d'évaluer la correspondance entre leurs intérêts et les orientations proposées, il est primordial que la population soit partie prenante de lieux et d'outils d'expression permettant l'interaction avec le monde de la politique tel qu'offert par le milieu associatif en loisir. Dans ce sens, la société québécoise dispose de moyens nécessaires pour favoriser une citoyenneté active. Toutefois comme c'est le cas pour le loisir, le niveau de financement actuel ne permet pas aux organismes du milieu de déployer leur plein potentiel.

“Le problème des inégalités socio-économiques et de la marginalisation, lié notamment au nouvel ordre mondial économique-politique, est au cœur des réalités qui nous renvoient à une réflexion sur la citoyenneté. Cette réflexion ne se limite plus à la question des droits et libertés reconnus formellement au citoyen, mais est recadrée dans une perspective plus large qui englobe les dimensions économique, culturelle et sociale. La pleine citoyenneté ne peut plus être considérée sans référence aux problèmes de pauvreté, de chômage et d'exclusion qui marquent fondamentalement le rapport qu'entretiennent les individus les uns avec les autres et avec l'État.”¹

La participation à la vie politique, sociale et culturelle ne doit pas demeurer un droit théorique, mais doit être une réalité réalisable pour l'ensemble des membres de notre collectivité. À cette fin, il faut reconnaître que le retrait de l'État a eu pour effet d'augmenter l'exclusion et de fragiliser la situation économique des bas-salariés et ceux de la classe moyenne, ce qui influence notamment les conditions d'exercice de la citoyenneté.

5- Afin de faciliter une expression pleine et entière de la citoyenneté 3 grandes orientations sont proposées.

Préambule

Reconnu comme droit en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le loisir le fut subséquemment par d'innombrables chartes, pactes et conventions. Le loisir est également un service social et un champ de compétence de primauté provinciale dont les retombées positives pour la personne, la collectivité, l'économie et l'État ont été largement démontrées.

Depuis l'adoption du Livre blanc sur le loisir en 1979, ce monde du loisir n'a cessé d'être victime de réorientations et de réformes de la part de l'État. Mis à part une bonification financière récente, au cours de la dernière décennie, des réductions drastiques de financement ont eu comme conséquence la démobilisation des bénévoles, la diminution de l'accessibilité ainsi que des pertes d'emplois. Continuellement ballottées et obligées de s'adapter, les instances de regroupement des multiples associations et groupes de citoyennes et citoyens réussissent tant bien que mal à assumer le rôle de support aux membres et de développement de leur discipline.

¹Conseil supérieur de l'éducation, “Éduquer à la citoyenneté” p.16.

Ce monde du loisir est une porte d'entrée par excellence pour assurer l'intégration et l'inclusion de l'ensemble des citoyens dans la société québécoise. Une porte d'entrée largement soulignée par l'ensemble des répondants politiques et dirigeants ministériels. Mais, ce monde du loisir, depuis l'abolition du Ministère du loisir, se retrouve souvent orphelin dans des politiques inconvenantes ou mal adaptées. À l'image du second enfant qui porte le linge de son aîné possédant quelques kilos en moins, le milieu du loisir apparaît comme l'enfant pauvre des politiques québécoises. Ce monde demande à être entendu et écouté par un appareil politique ouvert à un véritable partenariat.

“À l'échelle nationale, l'amorce de la décentralisation des pouvoirs exige une participation accrue des citoyennes et citoyens et ouvre la voie à une démocratie plus participative”². Or, on ne peut que constater “l'émergence d'une société à deux vitesses où se creuse l'écart entre ceux qui possèdent et ceux qui sont dépossédés, ceux qui agissent et ceux qui subissent, ceux qui vivent pleinement et ceux qui peuvent à peine survivre”³. À cette fin, le loisir est un creuset de la participation civile à la démocratie. L'accès au plein épanouissement de la citoyenneté est au cœur même de l'action en loisir.

L'existence de ce capital humain indispensable tout autant que son maintien et son développement nécessitent des conditions qui constituent l'assise de la Politique québécoise sur le bénévolat en loisir, lancée en 1987. L'une de ces conditions est l'existence de structures organisationnelles qui doivent assurer au bénévole le cadre nécessaire à la transmission des connaissances, la continuité de son action, le respect de son autonomie et son libre choix, l'implication réelle dans le processus décisionnel et une participation active à l'avancement d'une cause.

Des mesures concrètes

a) Faire confiance au réseau déjà organisé

Ces organisations de bénévoles en loisir sont caractérisées par la complémentarité des actions, la proximité des besoins, la souplesse des structures et le contrôle démocratique. Avec des ressources limitées et un soutien étatique modeste, elles réalisent des performances qui relèvent parfois de la magie. Mais surtout, leurs actions correspondent aux besoins changeants d'un monde en mutation.

Des exemples de réalisations:

Informer et promouvoir

Un tirage annuel de 2 750 000 copies comprenant quelque 700 numéros de revues et magazines, des milliers de dépliants, d'affiches, de vidéos et autres productions écrites ou audio-visuelles. De l'information diffusée par les organismes à travers un réseau efficace. Des exemples:

- La carte des fêtes, festivals et attractions du Québec de la Société des fêtes et festivals du Québec;

² Conseil supérieur de l'éducation, “Éduquer à la citoyenneté” p.11.

³ Conseil supérieur de l'éducation, “Éduquer à la citoyenneté” p.11.

- Les séminaires sur les besoins en équipements récréo-touristiques des personnes à capacité physique restreinte de Kéroul.

Concerter

La concertation est la raison d'être, la réponse immédiate à un besoin du milieu associatif. Lieu de convergence et de rencontre des intérêts régionaux et locaux, la fédération suscite des projets, entretient une vision commune et organise la mise en commun de ressources. Des exemples:

- La mobilisation de 70 institutions d'enseignement sur le thème de la gestion des déchets solides et industriels par ENvironnement JEUnesse;
- La réalisation d'un réseau de Centres d'accès communautaires aux NTIC par la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir.

Sauver des vies

Certaines activités présentent des risques. C'est le cas entre autres de plusieurs activités de plein air qui attirent un nombre croissant de personnes en quête de défis. Ils sont inhérents aux milieux de pratiques, aux comportements des adeptes ou aux techniques requises pour la pratique. D'autres activités impliquent un souci constant de sécurité dû à la clientèle qu'elles rejoignent, aux infrastructures qu'elles nécessitent ou au grand nombre de personnes qu'elles regroupent. Il est capital pour le mieux-être des citoyens d'intervenir en sécurité. Des exemples:

- Les règlements de sécurité pour la pratique de la plongée sous-marine de la Fédération québécoise des activités subaquatiques;
- L'intervention de radios amateurs dans le cadre de catastrophes et de crises majeures, grâce à Radio amateur du Québec.

Étudier et développer

Les organismes nationaux sont des carrefours de connaissances et d'expériences émanant d'échanges avec les membres, des organismes canadiens et étrangers. Ils sont souvent le point de ralliement de spécialistes créant un lieu unique d'expertise. Des exemples:

- Les concepts d'aménagement de sites cavernicoles réalisés pour les municipalités par la Société québécoise de spéléologie;
- L'édition et la diffusion d'œuvres chorales par l'Alliance des chorales du Québec.

Mais aussi...

Les organismes du réseau du loisir interviennent également dans plusieurs autres champs d'activités. Ils organisent ou soutiennent des milliers de manifestations accessibles au public. Ils maintiennent des centres d'information, des inventaires de sites et de ressources, signent des protocoles d'accessibilité à des sites, équipements ou événements.

Le milieu du loisir associatif s'organise aussi pour souligner les contributions particulières de leurs membres. On peut aussi compter sur ce milieu pour:

- créer des communautés solides;
- développer la fierté collective;
- favoriser l'harmonie ethno-culturelle;
- réduire les comportements anti-sociaux;
- éduquer sur les valeurs reconnues;
- offrir des retombées individuelles positives qui rejaillissent sur la communauté.

b) Reconnaissance et financement

La pratique gouvernementale ajoutée aux nombreux rapports de recherches, mémoires, bilan d'activités, etc. devraient permettre de reconnaître formellement par l'État l'apport du monde du loisir dans l'exercice d'accès à une citoyenneté assumée. Cette reconnaissance devrait être assortie d'une augmentation des budgets dédiés par les divers ministères concernés. Ce financement devrait privilégier un financement de base adéquat et accordé sur une base au moins triennale.

Un tel apport permettra d'augmenter l'intervention en loisir pour ainsi favoriser largement le développement de solidarités tout en favorisant le développement de la prise en charge des citoyens tout en éliminant l'isolement et l'exclusion.

c) Intervention sectorielle

Les 44 organismes nationaux (fédérations, mouvements et regroupements) à caractère sectoriel dont se sont dotés démocratiquement un très grand nombre de citoyennes et citoyens devraient être reconnus pour le rôle essentiel qu'ils tiennent au niveau du support aux organismes locaux et régionaux et à l'offre de service dans toutes les régions du Québec. Cette reconnaissance devrait s'appliquer tant au niveau des processus de consultation qu'au niveau du financement.

Les maîtres d'œuvre

Assumant des responsabilités et mandats découlant du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, deux ministères québécois entretiennent un partenariat étroit avec le Conseil québécois du loisir, soit au premier chef, le Secrétariat au loisir et au sport qui est rattaché administrativement au ministère de la Santé et de Services sociaux, répondant gouvernemental en loisir et le ministère de la Culture et des Communications, chargé d'assurer le développement et l'accessibilité en matière de loisir culturel et de loisir scientifique.

Il va de soi que ces deux instances soient clairement mandatées et supportées dans leurs efforts pour rétablir la reconnaissance et le financement nécessaire au plein déploiement des possibilités du monde du loisir associatif.

Les partenaires

Les premiers partenaires du Conseil québécois du loisir sont les organismes nationaux de loisir et par symbiose, le réseau constitué par les membres de ces derniers. Les partenaires de ces réalisations qui ne demandent qu'un apport supplémentaire pour voir augmenter sensiblement leurs interventions sont nombreux. Le monde du loisir assure la contribution de plus de 135,000 bénévoles qui y consacrent temps et ressources à animer des lieux d'apprentissage, de solidarité et de mieux-être au bénéfice de plus de 3,5 millions de citoyennes et de citoyens. Ils sont 1,035,000 membres et utilisateurs réguliers regroupés au sein de 45 organismes nationaux, 138 organismes régionaux et 7,000 groupes locaux.

Le monde du loisir inclut aussi diverses collaborations avec d'autres ministères et agences gouvernementales, en particulier avec Tourisme Québec. C'est également le cas avec d'autres organismes tels que les unités régionales de loisir et de sport, le Regroupement Loisir Québec, l'Association québécoise du loisir municipal et le Secrétariat à l'action communautaire autonome. On doit comprendre aussi plusieurs partenaires privés tels que le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, le Chantier de l'économie sociale, Science pour tous, le Conseil de la philanthropie et aussi des instances canadiennes et internationales comme l'Association canadienne des loisirs/parcs, le Regroupement des organisations nationales bénévoles, le Bureau international du tourisme social, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein-air (France) et le World Leisure and Recreation Association.

Liste des organismes membre du Conseil québécois du loisir

Alliance des chorales du Québec
Association des camps du Québec
Association des centres de ski de fond du Québec
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des jeunes ruraux du Québec
Association québécoise de promotion du tourisme socio-culturel
Association québécoise de loisir pour personnes handicapées
Association québécoise des groupes d'ornithologues
Association québécoise des loisirs folkloriques
Association québécoise du théâtre amateur
Chantiers jeunesse
Créations Etc.
Environnement JEUnesse
Fédération de l'Âge d'Or du Québec
Fédération des agriculteurs du Québec
Fédération des associations musicales du Québec
Fédération des astronomes amateurs du Québec
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Fédération des familles-souches québécoises inc.
Fédération des harmonies du Québec
Fédération des loisirs-danse du Québec
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
Fédération québécoise de camping et de caravaning

Fédération québécoise du canot et du kayak
Fédération québécoise de la marche
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Fédération québécoise de philatélie
Fédération québécoise des activités subaquatiques
Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
Fédération québécoise des échecs
Fédération québécoise des jeux récréatifs
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
Kéroul (Tourisme pour personnes à capacité physique restreinte)
Les Clubs 4-H du Québec
Les Scouts du Québec
Loisir littéraire du Québec
Mouvement québécois des camps familiaux
Québec à cheval
Secondaire en spectacle
Société des fêtes et festivals du Québec
Société québécoise de spéléologie
Tourisme jeunesse
Vélo Québec